

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération  
39350 LOUVATANGE

☎ et 📄 03.84.81.02.56

mail : [mairie.louvatange@orange.fr](mailto:mairie.louvatange@orange.fr)

***Permanences :***

Mercredi de 8h30 à 12h.



- Bel automne à tous -

## COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSET, Maire.

**Présents** : Gérôme FASSET, Valérie BIDAL, Sonia CABASSY, Annick GILBERT, Olivier GUILLEMIN, Mickaël REBILLET, Gilles VUILLEMENOT, Rémi VUILLEMENOT

**Absents excusés** : Pierrette DAVID, Martial MATZ

**Secrétaire de séance** : Olivier GUILLEMIN

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2017 et du 30 juin 2017**

Monsieur le Maire précise que l'ancien agent recenseur ne sera pas disponible en début d'année prochaine.

Sans autre remarque, les comptes rendus de séance du 14 avril 2017 et du 30 juin 2017 sont approuvés à l'unanimité.

### **2. Assiette et destination des coupes 2018 (Délibération 015-2017)**

L'ONF propose de suivre le plan d'aménagement forestier et invite le conseil à délibérer sur la coupe de la parcelle 10 qui représente 4.5 hectares pour le marquage et l'exploitation en 2018. Monsieur le Maire rappelle le choix de la commune quant à la vente de bois en bordure de route qui nécessite l'intervention d'un bûcheron en amont des ventes et explique les risques encourus notamment en cas de mévente.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal approuve la proposition de l'ONF à l'unanimité.

Concernant l'affouage, les habitants qui souhaitent s'inscrire, peuvent le faire en mairie le mercredi de 8h30 à 12h ou par mail à l'adresse suivante : [mairie.louvatange@orange.fr](mailto:mairie.louvatange@orange.fr) en demandant une confirmation de lecture, **avant le 25 Octobre 2017**. Le marquage aura lieu le 18 Novembre 2017 à 10h. Le prix est fixé à 30 €.

Par ailleurs, des travaux en bordure de rivière vont être réalisés par Agate Paysages. Le bois (vernes) sera stéré et proposé à la vente.

### **3. Groupement d'achat d'énergie (Délibération 016-2017)**

En 2015, la commune a signé un groupement d'achat départemental géré par le SIDEC qui arrive à échéance au 31 décembre 2017. Afin de bénéficier de tarifs négociés notamment pour l'électricité, le SIDEC propose à la commune de renouveler ce partenariat au niveau régional. Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'adhérer au groupement d'achat d'énergie régional.

Par ailleurs, une question se pose sur l'ouverture de cet appel d'offres pour les particuliers. La réponse est négative, en revanche, Monsieur le Maire précise que les ménages peuvent solliciter des aides auprès de l'ANAH concernant la rénovation et amélioration énergétique afin de réduire ses factures de 40%.

### **4. Adhésion au réseau des communes forestières (Délibération 017-2017)**

Monsieur le Maire présente l'Association des Communes forestières et expose l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce réseau. L'association a pour objectif de défendre les intérêts des communes forestières de Franche-Comté tant à l'échelle régionale que dans les réseaux nationaux, d'appuyer les élus dans les décisions de gestion de la forêt notamment en les formant

aux questions forestières. Elle peut travailler avec l'ONF sur la commercialisation des bois en contrat d'approvisionnement pour faire de la forêt un levier de développement des territoires ruraux en structurant la filière bois énergie, en promouvant l'utilisation du bois local dans les constructions publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire accepte à l'unanimité d'adhérer pour une année au réseau des communes forestières.

### **5. Projet logements communaux (Délibération 018-2017)**

La commune a reçu l'esquisse du projet de réhabilitation de la maison 6 rue de la Libération ainsi qu'une estimation financière des travaux. Monsieur le Maire indique que le projet avance lentement du fait de la recherche de financement correspondant au projet. Il explique que dans le cadre du PLUI en cours, la Communauté de Communes Jura Nord requière un certain nombre de logements dans chaque commune car l'offre ne répond pas à la demande.

Le coût global du projet présenté s'élève à environ 650 000 €. L'autofinancement nécessaire serait d'environ 400 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite du dossier. Par conséquent, un dossier de marché va être établi pour consulter des architectes et maîtres d'œuvres.

### **6. Mise en place du RIFSEEP en lieu et place de l'IAT et de l'IEMP (Délibération 019-2017)**

Monsieur le Maire explique que le régime indemnitaire de la fonction publique d'Etat a changé et que celui-ci se transpose à la fonction publique territoriale. Les décrets ayant été publiés, la commune doit ouvrir ce nouveau régime indemnitaire (RI). Celui-ci permet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Il précise que ces indemnités tiennent compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (FSEEP).

Après avoir échangé sur le sujet, un élu déclare ne pas être concerné et ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, décide par 7 voix pour d'ouvrir le RIFSEEP tel que présenté.

### **7. Mission de maîtrise d'œuvre pour aménagement des voiries du village (Délibération 020-2017)**

Un devis a été établi pour la maîtrise d'œuvre de la dernière tranche d'aménagement des voiries qui comprendrait la rue du Noyer, la rue des Lilas et la rue des Vignes. Une interrogation se pose quant à la reprise de la rue du Chêne et à la réalisation d'un parking pour le cimetière à l'arrière de celui-ci. Par ailleurs, une demande est faite concernant la plateforme des bacs à verres et papiers.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le devis de maîtrise d'œuvre pour la dernière tranche de travaux.

### **8. Questions diverses**

Décision modificative 1 : un transfert de crédit du compte 2188/040 (Dépenses Investissement) au compte 722/042 (Recettes Fonctionnement) pour 4097.00 € est nécessaire afin d'imputer les travaux de réfection de la fontaine en investissement et permettre à la commune de récupérer la TVA sur les travaux.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la décision modificative telle que présentée. (Délibération 021-2017).

Fontaine : les travaux de peinture sont en cours.

Cartes avantages jeunes : la commune a reçu les cartes. Celles-ci ont été distribuées.

Recensement : la commune est à la recherche d'un agent recenseur pour la période du 18/01/2018 au 17/02/2018.

Commémoration du 11 Novembre : la cérémonie aura lieu à Louvatange cette année. Si le temps le permet, le verre de l'amitié sera servi à la fontaine.

Repas de la Saint Martin : organisé par l'Association Sans Souci le 11 Novembre à 13h.

Fête de Noël : la date est fixée au dimanche 17 Décembre 2017 à 14h30 à la salle communale. Les colis aux personnes âgées seront distribués le matin.

Fin de la séance à 23h05.

Le Maire,  
Gérome FASSENET.

---

Pour retrouver toutes les informations sur la commune, vous pouvez vous connecter sur le site [www.louvatange.fr](http://www.louvatange.fr)